

COMPTE RENDU SEANCE DU 28 OCTOBRE 2016

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.

M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT, Mme Céline REJASSE

Absents excusés: M. Thierry DENEPOUX, Mme Frédérique VALLON, Mme Anne KLEINE

Pouvoirs : Mme Frédérique VALLON à M. Claude BERSAC,

Secrétaire de séance : M Bernard MOIRAND

Observation sur le compte rendu du 02 SEPTEMBRE 2016

M Henri ROBERT signale que sur le compte rendu du 2/09, M Bernard MOIRAND ne pouvait pas faire de remarque sur le frigo, car il n'était pas présent lors de ce conseil.

Observations sur le compte rendu du 30 septembre 2016

Après avoir apporté quelques observations sur le compte rendu, celui-ci sera modifié en conséquence et affiché.

A la suite de ces observations le compte rendu a été approuvé.

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• Réunion le 05/10 avec la Société ORANGE.

M. Bernard MOIRAND informe qu'un nouveau logiciel a été créé pour permettre de signaler les incidents. M. Jean Pierre CHATEAURAYNAUD a eu l'occasion de l'utiliser, il fonctionne très bien et l'intervention s'est faite 2 jours après la signalisation. Orange a spécifié ses délais d'intervention : 5 jours maximum pour les urgences et 1 mois environ pour les autres.

• Réunion le 06/10 avec le SDE 24 .

M. Bernard MOIRAND présente le Bilan de l'année. L'objectif principal est de supprimer les fils nus du réseau électrique. Information sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, 2 types de bornes implantés, accélérée et rapide, ainsi 148 bornes seront disponible en 2017 pour circuler avec un véhicule électrique en Dordogne. La recharge est gratuite pour 2016 et sera payante pour 2017.

Gestion des énergies : Projet de société d'énergie mixte (SEM) comme dans la Vienne.

En 2022, objectif 100% en très haut débit (THD 30Mb) et renouvellement du contrat SDE24.

Exemple de projet à explorer : travailler avec les moulins (hydro électrique).

• Réunion le 11/10 à Agonac pour la région nouvelle aquitaine

Mme Sylviane NÉE informe que les projets doivent être remontés à la Région, M. le maire précise que cela concerne des projets de ruralité et relève de la compétence de la Communauté de Communes Dronne et belle.

• Réunion le 18/10 SRB Dronne

M. Bernard MOIRAND informe que beaucoup de personnes ont exprimé leur mécontentement suite à une mauvaise communication sur la démolition des barrages pour obtenir des subventions. L'objectif n'est pas de les supprimer, mais de rénover les passes à poisson. Nouvelle communication du SRBDronne à venir.

Monsieur le Maire informe que les propriétaires du moulin de Rochevideau veulent rénover le barrage, ils n'en sont qu'aux devis. M. Bernard MOIRAND demande si ces propriétaires ne devraient pas prendre contact avec le SDE 24 pour l'hydroélectrique.

• Réunion le 19/10 discussion sur les communes nouvelles

La commune de Saint front D'Alemps était présente, La commune de saint Pierre de Côte assistera à la prochaine réunion. Elle se déroulera le 6 décembre à La commune de La Chapelle Faucher.

• **Visite le 20/10 du SDIS 24 avec Sogedo pour des installations défense incendie**

M. Claude BERSAC rapporte que l'entreprise SOGEDO n'était pas présente au rendez-vous. Les pompiers n'ont pas trouvé la vanne de la bâche incendie dans le bourg, ils demandent qu'un petit panneau soit mis afin de la trouver rapidement. Un compte rendu nous sera adressé

• **Réunion le 25/10 avec l'inspecteur académique, le Sous-Préfet et l'Union des Maires de la Dordogne sur le projet des écoles pour la rentrée 2017.**

Mme Sylviane NÉE informe qu'un appel à projet concernant l'évolution envisagée de notre structure scolaire doit être retourné avant le 31/12. Ce document avait été renseigné l'année dernière. Mme Sylviane NÉE rappelle notre volonté de ne pas fermer notre école maternelle et doit être considérée de façon différente des autres écoles : installation spécifique, professeur n'est jamais seul car présence d'une ATSEM et qu'elle devrait être considérée comme les écoles en montagne. M. Jean Pierre CHATEAURAYNAUD demande ce qu'il en est suite à la fermeture de l'école de la commune de Saint Front d'Alemps. (Nous en sommes au même point, Ils veulent garder le RPC 4 classes seulement). Mme Céline REJASSE demande ce qui se passera si on ne répond pas au questionnaire, mais personne ne peut apporter de réponse. Mme Sylviane NÉE propose de prendre un rendez-vous avec M. Le Sous-Préfet. M. le Maire préfère que l'on en reparle après le prochain Conseil d'Ecole qui aura lieu le 8/11.

• **Visite de Mme HÄNNINEN Architecte des bâtiments de France le 28/10 à 11h00**

M. le maire informe de la visite de Mme HÄNNINEN Architecte des bâtiments de France, avec M. NIBAUT de la Communauté de Communes Dronne et Belle pour l'embellissement du Bourg prévu en 2017. Principale modification proposée : Faire un trottoir principal coté mur en remontant le bourg de la bascule à l'Agence Postale, et réfection des marches en pierre en tranche optionnelle, si les crédits le permettent.

• **PLUI**

M. Bernard MOIRAND informe qu'un document de travail a été fait, tous les conseillers en recevront un exemplaire par mail, La commune peut réfléchir sur les terrains à construire ou pas, mais aussi il peut y avoir des choses à faire sur les forêts par exemple. Forêts, paysage, patrimoine, chacun dans la commune doit faire un recensement. Le PLUI est prévu pour 2020.

• **SVS LA CHAPELLE FAUCHER SAINT PIERRE DE COLE**

Mme Céline REJASSE Présidente du SVS informe qu'elle a eu un entretien avec M. Olivier CHABREYROU sur le devenir du SVS. La compétence du transport scolaire doit-elle être transférée à la Communauté de Communes du pays de Jumilhac le Grand/pays thibérien comme l'avait suggéré Mr le Sous-Préfet lors d'une rencontre au mois de juin. Après un rendez-vous des Présidents des Communautés de Communes avec Mme la Préfète, aucune prise de compétence et aucune modification ne seront apportées concernant les transports scolaires. Le mot d'ordre est d'attendre la prise de compétence de la Région au 1^{er} janvier 2017. La Région aura ensuite le pouvoir de décision. Dans l'attente, le SVS reste en l'état. Elle rappelle que des conventions ont été faites pour les communes de Lempzours et Saint Front d'Alemp. Pour la commune d'Eyvirat, la décision sera prise lors du prochain comité du SVS. Pour 2017, le budget SVS sera éventuellement revu à la hausse pour les 2 communes restantes : La Chapelle Faucher et Saint Pierre de Côte.

ETAT DES FINANCES ARRETE PAR LA TRESORERIE AU 13 SEPTEMBRE 2016

M. Le Maire demande s'il y a des questions sur l'état des finances de la commune. M. Bernard MOIRAND demande si les investissements vont être effectués cette année. M. Le Maire explique

qu'ils ne pourront se faire car la commune n'a pas eu encore la réponse de la subvention du département (contrats d'objectifs).

Les investissements seront reportés pour l'année prochaine.

M. Le Maire demande si l'on peut faire les travaux de la rénovation des parties communes des appartements au-dessus de la Mairie qui n'ont pas été pris en compte par la subvention de la DETR. Le Conseil accepte la réalisation des travaux. C'est l'entreprise Laurent MAZIERE qui effectuera les travaux.

NOMINATION DES PERSONNES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DISCUSSION DES COMMUNES NOUVELLES

| | |
|---------------------------|---|
| FONCTIONNEMENT : | Mmes Sylviane NÉE et Céline REJASSE |
| RECENSEMENT MATERIEL : | MM. Claude BERSAC et Bernard MOIRAND |
| INVESTISSEMENT/FINANCES : | MM. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD, Christian MAZIERE |
| COMPETENCES COMMUNALES : | MM. Bernard MOIRAND et Claude BERSAC |

VOTE DES DELIBERATIONS N°1-2-3 DU 02 SEPTEMBRE 2016 A LA DEMANDE DU SOUS-PREFET DELAI DE CONVOCATION NON CONFORME

Monsieur le Maire énonce qu'à la demande du Sous-Préfet, il convient de revoter ces délibérations car le délai de la convocation n'était pas bon.

Après lecture, les délibérations sont votées à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LA PROPOSITION 17 DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Monsieur le Maire lit la proposition n° 17 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demande au Conseil de délibérer sur la composition du Comité Syndical. Après présentation de la composition du Comité Syndical, Le Conseil Municipal :

- Adopte la proposition n° 17 du schéma départemental de coopération intercommunale sur la composition du Comité syndical du SIAEP de la Chapelle Faucher- Cantillac

Délibéré à l'unanimité

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

M. Claude BERSAC va fabriquer des étagères en bois en remplacement des métalliques, La sonnette va être remplacée et des chaises et tables vont être demandées à la commune de Saint Front d'Alemps, un rendez-vous est prévu pour la semaine prochaine.

LYCEE AGRICOLE LA PEYROUSE COULOUNIEIX-CHAMIER

Mme Sylviane NÉE fait part au conseil d'une demande de la part du lycée agricole qui souhaite venir sur la commune de la Chapelle Faucher pour faire une étude de territoire. Ce projet serait du 10 au 14 Avril 2017, les élèves rencontreront les élus, des agriculteurs, des éleveurs, des habitants. Ils feront si nous le souhaitons, une restitution sur place et en public. Le Conseil accepte ce projet.

ADMISSION EN NON VALEUR

M. le trésorier municipal de Brantôme a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur. Il correspond à des titres de l'exercice 2014. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur. Cet état se décline comme suit :

| EXERCICE CONCERNE | MOTIF DE LA PRESENTATION | MONTANT |
|-------------------|--|---------|
| 2014 | CLOTURE INSUFFISANCE ACTIF RJ-LJ | 131.10 |

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil ont pour objet uniquement de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, après en avoir délibéré,

Article 1 ADMET en non-valeur les titres de recettes dont le montant total s'élève à 131.10 €

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune chapitre 65, article 6542,

Article 3 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibéré à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si on peut rajouter une délibération concernant la subvention du département (contrats d'objectifs), en effet suite à la réunion, les dossiers doivent être refaits et le montant de la remise en état de la cuisine et de l'éclairage de sécurité de la salle polyvalente doit être modifié.

Le conseil accepte de rajouter cette délibération.

• **Pour** la remise en état de la cuisine et éclairage de sécurité de la salle polyvalente :

Montant des devis : 10 411 HT 12 493.20 TTC

• **Pour** le Ravalement façade logement ancien presbytère et démolition d'une ruine+remplacement fenêtres, portes et volets le montant ne changent pas :

Montant des devis : 17 021 HT 19 371.60 TTC

Il ajoute qu'afin de financer ces opérations, il conviendrait de solliciter des subventions

- Contrats d'objectifs

Le solde de ces opérations sera financé par les fonds propres de la commune et/ou un emprunt.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Approuve le réajustement du montant des devis pour la remise en état de la cuisine et éclairage de sécurité de la salle polyvalente suite au passage de la commission.

- Reconnaît l'urgence et l'utilité des travaux

- Approuve les estimations,

- Sollicite la subvention (contrats d'objectifs)

- s'engage à voter la part contributive de la Commune dans la dépense
- précise que les financements de ces opérations seront assurés par les *subventions, propres et/ou un emprunt*

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

• **Colis de Noël pour les aînés** Mme Sylviane NÉE précise que 29 colis vont être distribués pour les aînés de + de 70 ans et qui vivent seuls.

• **Décoration de Noël** Une nacelle sera louée pour un montant de 200€ comme l'an dernier pour le compte de la Mairie, le Comité des fêtes se chargera de faire la décoration de la commune.

• **Arbre à élaguer** M. Claude BERSAC demande que l'arbre du pont soit élagué par sécurité. M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD va en faire la demande à la Communauté de Communes Dronne et Belle en signalant le caractère d'urgence.

• **Vaisselle salle polyvalente.** Mme Sylviane NÉE signale qu'un grand nombre d'assiettes sont ébréchées et demande de prévoir leur remplacement. Par ailleurs elle signale le problème d'humidité dans le placard.

• **Information de l'horaire de la cérémonie du 11 novembre et organisation du pot à la salle polyvalente**

• **Assainissement** un devis sera demandé à SOGEDO pour remplacer la pompe qui est en marche forcée à la station.

• **Planning de l'agent communal** Mme Sylviane NÉE demande que l'on explique pourquoi l'Agent communal est absent plusieurs semaines. Monsieur Le Maire répond que c'est une récupération des horaires au profit de la Communauté de Communes Dronne et Belle car toutes les semaines il est présent le vendredi matin. Pour l'année prochaine la répartition devrait se faire différemment, ce qui évitera cette longue absence.

• **Barnum** Monsieur le Maire informe : les barnums qui sont mis à disposition par la Communauté de Commune Dronne et Belle ne sont plus qu'au nombre de 1 en effet les 2 autres sont hors d'usage, une estimation sera demandée pour l'achat éventuel d'un barnum. M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demandera un devis.

• **Courrier à la Société ALLIANCE FORETS BOIS** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD informe qu'un courrier a été fait à la société ALLIANCE FORETS BOIS concernant le chargement de bois débardé sur le bord des routes communales.

• Pour l'argent donnée par l'association ASMICHAPE à l'école, M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD a demandé à l'ancienne institutrice si le versement a été fait. Pour elle oui, et une lettre de remerciement a été envoyée. Mme Sylviane confirme que ce don a bien été versé.

M. le Maire clos les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h09.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

